

portent les titres officiels de haut-commissaire, ambassadeur, ministre, ministre conseiller, conseiller, premier, deuxième ou troisième secrétaire et attaché dans le cas des missions diplomatiques, et consul général, consul et vice-consul dans le cas des missions consulaires. Les délégués commerciaux sont répartis dans plus de 90 postes situés dans 67 pays. Le Canada entretient des relations diplomatiques avec 140 pays. (Voir la liste des endroits à l'Appendice 5.)

A Ottawa, les activités du ministère sont menées par des directions régionales, fonctionnelles et administratives, ainsi que par des bureaux et divisions opérationnels. Les cinq directions régionales administrent 13 divisions géographiques, chacune s'occupant des pays d'une région donnée. Onze bureaux fonctionnels, formés de 29 divisions, s'occupent de l'énergie, du commerce et des relations économiques en général; des services consulaires; de la coordination; de la défense et du contrôle des armements; des relations en matière de développement, d'industrie et de sciences; des questions juridiques; des relations culturelles internationales; de l'information; de l'analyse du renseignement et de la sécurité; du renseignement économique; et des affaires des Nations Unies. Quatre bureaux administratifs sont chargés du personnel, des finances et des services de gestion, des communications et des services généraux, et des ressources physiques.

En outre, il y a un secrétariat du comité interministériel des affaires extérieures, un service interministériel d'inspection, un chef du protocole, un centre des opérations, un négociateur en chef des accords aériens, des bureaux centraux des passeports à Ottawa et à Hull et sept bureaux régionaux des passeports, un service de presse, un service d'information, une bibliothèque, un conseiller en désarmement et en contrôle des armements, un conseiller économique, un conseiller en matière de conflits d'intérêts et de nominations à des fonctions internationales, un coordonnateur et ambassadeur itinérant auprès de la Conférence de la sécurité et de la coopération en Europe (CSCE), et un secrétariat de la haute direction.

La Commission mixte internationale fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est comptable au Parlement pour l'Agence canadienne de développement international.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord (Affaires indiennes et du Nord Canada). En vertu de la Loi de 1970 sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord (version modifiée), ce ministère est responsable des Indiens et des Inuit du Canada ainsi que de toutes les ressources renouvelables et non renouvelables du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à l'exception du gibier. Il comprend cinq secteurs d'activité distincts: Affaires indiennes et inuit, Affaires du Nord, Revendications des autochtones, Orientations générales et Administration. Il a pour mandat de veiller au respect des obligations imposées au gouvernement fédéral par les traités et la Loi sur les Indiens, de fournir les services essentiels aux Indiens inscrits (éducation, aide sociale, logement, équipements communautaires), d'aider les Indiens et les Inuit à acquérir les compétences nécessaires pour trouver des emplois et créer des entreprises viables, de négocier le règlement des revendications liées aux titres autochtones qui n'ont été ni

éteints par des traités ni abolis par la loi, ou des revendications liées au non-respect, par le gouvernement, des obligations qui lui incombent, d'effectuer des paiements de transfert au gouvernement du Yukon et à celui des Territoires du Nord-Ouest pour aider au financement des services essentiels offerts à tous les habitants du Nord, y compris les Inuit, les Indiens et les Métis, et d'administrer les terres fédérales et les activités de protection de l'environnement dans le Nord, directement ou en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, notamment Énergie, Mines et Ressources, Environnement Canada et Pêches et Océans. Le ministère favorise actuellement le transfert de l'administration directe des programmes aux Indiens qui vivent au sud du 60° en vue d'augmenter l'autonomie administrative des bandes indiennes et il évolue également vers une formule de financement pour les deux territoires.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon relèvent du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre est également responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Ministère de l'Agriculture (Agriculture Canada). Ce ministère a été établi en 1867 et est présentement régi par quelque 40 lois. Ses activités embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent de la Direction générale de la recherche et de la Division de pathologie vétérinaire de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments. La recherche sur la qualité des céréales et des graines oléagineuses est effectuée par le laboratoire de recherche sur les grains de la Commission canadienne des grains. La Commission administre également la Loi sur les grains du Canada en ce qui a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains. La Direction générale de la production et de l'inspection des aliments assure l'inspection et une vaste gamme d'autres services pour maintenir les normes des produits et promouvoir la production agricole. La Direction générale des marchés alimentaires et agricoles favorise et étend les marchés intérieurs et étrangers pour les produits agricoles canadiens. La Direction générale de la politique, de la planification et de l'économie assure des services consultatifs pour l'élaboration de politiques et de programmes. La Direction générale de l'administration du rétablissement agricole des Prairies gère des programmes de conservation des sols et des eaux dans les provinces des Prairies. Les programmes concernant la sécurité du revenu agricole et la stabilité des prix sont du ressort de la Loi sur l'assurance-récolte, de la Loi sur la Commission canadienne du lait, de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de la Loi sur l'Office des produits agricoles. L'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles, la Société du crédit agricole, la Commission canadienne du lait, la Commission canadienne des grains, l'Office canadien des provendes, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et la Société canadienne des exportations agricoles (CANAGREX) font rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture.

Ministère des Approvisionnements et Services (Approvisionnement et Services Canada). Ce ministère a été créé en avril 1969 (SRC 1970, chap. S-18). Il est né de la fusion du ministère de la Production de défense, du Département